



# LIVRET D'ACCUEIL DES FAMILLES

## SOMMAIRE

1. Bienvenue à l'ACM de l'APEB
2. Présentation de l'ACM
3. Organisation de l'association
4. Les valeurs éducatives de l'ACM
5. Les démarches d'inscription
6. Conditions d'inscription
7. Réservations et annulations
8. Tarifs et facturation
9. Horaires et fonctionnement
10. Fermetures de l'ACM
11. Engagement des familles
12. Vie collective et règles de comportement
13. Discipline et accompagnement
14. Santé, hygiène et bien-être
15. Sécurité
16. Laïcité
17. Responsabilité et assurance
18. Séjours organisés par l'ACM
19. Contacts utiles
20. Pour bien commencer l'année
21. Mot de fin

# Association Pour une Education Buissonnière

## Accueil Collectif de Mineurs (ACM) 1001 Pattes – APEB

### Adresse de l'ACM 1001 Pattes

68 rue Mondenard, 33000 Bordeaux

### Public accueilli

Enfants de 3 à 12 ans

### Portail Familles

[www.apeb33.portail-defi.net](http://www.apeb33.portail-defi.net)

### Site internet

[www.apeb33.com](http://www.apeb33.com)

### Contact administratif

[apeb33.secretariat@gmail.com](mailto:apeb33.secretariat@gmail.com)

## 1. BIENVENUE AUX 1001 Pattes DE L'APEB

Toute l'équipe de l'APEB vous souhaite la bienvenue au sein de l'Accueil Collectif de Mineurs Les 1001 Pattes.

Ce livret d'accueil a été conçu pour accompagner les familles dans leurs démarches d'inscription et leur permettre de mieux comprendre le fonctionnement de la structure.

Les 1001 Pattes accueille les enfants dans un cadre bienveillant, sécurisant et éducatif, favorisant leur épanouissement, leur autonomie et leur socialisation.

Notre projet pédagogique s'inscrit dans les valeurs éducatives portées par la Ville de Bordeaux :

- favoriser le vivre ensemble et le respect de chacun ;
- garantir l'égalité d'accès aux loisirs et aux activités éducatives ;
- accompagner l'enfant dans son développement et son autonomie ;
- encourager la découverte, la créativité et l'ouverture culturelle ;
- respecter le rythme et les besoins de chaque enfant ;
- promouvoir la citoyenneté, la solidarité et la laïcité.

L'équipe pédagogique veille chaque jour à proposer un accueil de qualité, attentif au bien-être physique, moral et affectif des enfants.

## 2. PRÉSENTATION DE L'ACM 1001 Pattes

L'Accueil Collectif de Mineurs Les 1001 Pattes, de l'APEB accueille des enfants âgés de 3 à 12 ans, scolarisés en école maternelle et élémentaire, résidant à Bordeaux.

L'ACM fonctionne selon trois modalités :

## Temps périscolaire

Pour les élèves de l'école Saint Gabriel uniquement :

- Boîte à Couleurs
- Garderie du soir
- Sport Pour Tous

## Temps extrascolaire

Ouvert à tous les enfants inscrits à l'ACM :

- les mercredis ;
- les vacances scolaires.

## Séjours

Des séjours avec ou sans hébergement peuvent être proposés conformément à la réglementation en vigueur.

# 3. ORGANISATION DE L'ASSOCIATION

## Bureau de l'APEB

- Président : Paul DEBELMAS
- Vice-Président : Thomas SEITER
- Trésorier : Benjamin PONDAVEN
- Secrétaire : Lucie AUZON
- Administrateurs : Axel DE ROUGE et Aymeric PUYOL
- Administratrice : Valérie REY

## Équipe de direction

- Organisatrice & Directrice de l'Association : Rébecca REY
- Directrice de l'ACM : Alexia REY

L'équipe pédagogique est composée d'animateurs et animatrices qualifiés respectant les taux d'encadrement réglementaires afin d'assurer la sécurité et le bien-être des enfants.

# 4. LES VALEURS ÉDUCATIVES DE L'ACM

L'ACM développe un projet éducatif centré sur l'enfant et son épanouissement.

Nos objectifs éducatifs sont les suivants :

## Favoriser l'autonomie

Les enfants sont encouragés à participer à la vie collective, à faire des choix et à développer leur confiance en eux.

## Respecter le rythme de chaque enfant

Chaque enfant évolue à son propre rythme. Les temps d'activités, de repos et de repas sont organisés dans le respect de ses besoins.

## Encourager le vivre ensemble

La solidarité, l'entraide, le respect des différences et la coopération sont au cœur de la vie quotidienne.

## Développer la créativité et la curiosité

Des activités sportives, artistiques, culturelles et ludiques sont proposées afin de favoriser la découverte et l'expression personnelle.

## Garantir un cadre sécurisant

La sécurité physique, morale et affective des enfants constitue une priorité absolue.

## Promouvoir la laïcité et le respect

L'APEB est un accueil laïque garantissant la neutralité, l'égalité entre les enfants et le respect de toutes les croyances.

# 5. LES DÉMARCHES D'INSCRIPTION

Les inscriptions se réalisent exclusivement via le Portail Familles.

## Étape 1 : Mise à jour du dossier famille

Merci de compléter ou mettre à jour votre dossier directement sur le portail :

[www.apeb33.portail-defi.net](http://www.apeb33.portail-defi.net)

Les informations suivantes doivent être renseignées ou actualisées :

- fiche adulte ;
- fiche enfant ;
- section / classe de l'enfant pour l'année scolaire concernée par l'inscription.

## Étape 2 : Documents à déposer sur le Portail Familles

Les documents suivants sont obligatoires afin que le dossier puisse être traité :

- photocopie du carnet de santé ;
- vaccins à jour ;
- fiche sanitaire de liaison complétée en ligne ;
- PAI si nécessaire ;
- certificat d'aptitude sportive pour « Sport Pour Tous » ;
- attestation d'assurance scolaire / responsabilité civile ;
- attestation employeur ;
- justificatif de domicile de moins de 3 mois ;
- dernier avis d'imposition ;
- RIB pour les prélèvements automatiques.

⚠ Tout dossier incomplet ne pourra être traité.

## Documents à télécharger et remettre en main propre

Les documents ci-dessous sont disponibles dans la rubrique « Inscriptions » sur le site :

[www.apeb33.com](http://www.apeb33.com)

Documents à remettre signés :

- fiche sanitaire de liaison pour l'année d'inscription ;
- règlement intérieur

Ces documents doivent être remis en main propre au centre ou déposés dans la boîte aux lettres de l'APEB.

## Validation du dossier

Une fois les informations renseignées et les documents déposés, un délai de traitement est nécessaire afin de vérifier et valider le dossier.

Lorsque le dossier est complet et validé, les familles peuvent accéder aux réservations et procéder aux inscriptions pour :

- les mercredis ;
- les vacances scolaires ;
- les activités périscolaires.

## 6. CONDITIONS D'INSCRIPTION

L'accueil d'un enfant est conditionné à la constitution complète du dossier administratif.

Toute inscription est définitive et non remboursable sauf dans les cas suivants :

- déménagement hors Métropole ;
- perte d'emploi (licenciement ou rupture conventionnelle).

Dans ces situations, un justificatif devra être fourni afin de bénéficier d'un remboursement.

## 7. RÉSERVATIONS ET ANNULATIONS

### Réservations

Les réservations doivent être effectuées au minimum 15 jours à l'avance.

### Annulations

Les annulations sont acceptées uniquement dans les cas suivants :

- certificat médical ;
- événement familial exceptionnel (exemple : décès) avec justificatif.

Dans tous les autres cas, la prestation reste due.

### Absences

Toute absence doit être signalée dès que possible.

En cas de maladie, un certificat médical doit être transmis sous 48 heures.

Un maximum de 3 remboursements par an est accordé.

Au-delà de 3 absences non signalées, l'enfant pourra être radié sans remboursement.

## 8. TARIFS ET FACTURATION

### Tarifs

La feuille de calcul des tarifs est disponible sur :

[www.apeb33.com](http://www.apeb33.com)

### Mercredis

Les tarifs sont calculés selon le quotient familial, conformément aux barèmes de la Ville de Bordeaux.

### Vacances scolaires

Les tarifs sont calculés selon le quotient familial, selon le barème associatif voté par le bureau.

## Adhésion annuelle obligatoire

Une adhésion annuelle obligatoire de 37 € est demandée pour l'année 2026-2027.

Les frais d'adhésion correspondent aux coûts administratifs, organisationnels et de fonctionnement nécessaires à la mise en place des activités.

Les frais d'adhésion ne peuvent faire l'objet d'aucun remboursement.

## Modes de règlement

Le règlement des factures doit être effectué à réception :

- par prélèvement automatique ;
- ou par virement.

En cas de non-paiement, une procédure de relance sera engagée conformément au règlement intérieur.

# 9. HORAIRES ET FONCTIONNEMENT

## ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

École Saint Gabriel uniquement

### Boîte à Couleurs

Horaires : 12h30 – 13h30

- Mardi : PS / MS / GS / CP (14 places)
- Jeudi : CP au CM2 (24 places)

Tarif : abonnement à l'année + adhésion annuelle par enfant.

### Garderie du soir

Horaires : 16h30 – 19h00

Les inscriptions à la garderie du soir se font directement auprès de l'école Saint Gabriel.

### Sport Pour Tous

Horaires : 16h45 – 18h30

24 places maximum par jour.

- Lundi : MS / GS / CP
- Mardi : CE1 / CE2

- Jeudi : CP / CE1
- Vendredi : CE2 / CM1 / CM2

Tarif : abonnement à l'année + adhésion annuelle par enfant.

## ACCUEIL EXTRASCOLAIRE

### Mercredis et vacances scolaires

Horaires d'ouverture : 8h00 – 18h30

### Formules d'inscription

Journée complète : 8h00 – 18h30

Matin avec repas : 8h00 – 13h30

Matin sans repas : 8h00 – 12h00

Après-midi avec repas : 12h00 – 18h30

Après-midi sans repas : 13h30 – 18h30

### Horaires d'arrivée et de départ

Accueil du matin : 8h00 – 9h00

Accueil du soir : 17h00 – 18h30

## 10. FERMETURES DE L'ACM

L'ACM est fermé :

- 2 semaines pendant les vacances de Noël ;
- pendant le pont de l'Ascension ;
- 4 semaines au mois d'août.

Une garderie exceptionnelle pour l'école Saint Gabriel est proposée le dernier vendredi avant les vacances de Noël.

Les inscriptions se font via l'APEB grâce à un formulaire disponible sur [www.apeb33.com](http://www.apeb33.com) à partir de fin novembre / début décembre.

## 11. ENGAGEMENT DES FAMILLES

Les familles s'engagent à :

- respecter les horaires d'accueil ;
- signaler toute absence ou retard ;
- informer l'APEB de tout changement de situation.

## Retards

Une tolérance de 5 minutes est accordée.

Au-delà, une facturation de 5 € par tranche de 15 minutes sera appliquée.

## Sécurité des départs

L'enfant est remis uniquement aux personnes autorisées.

La sortie seule est possible uniquement avec une autorisation écrite pour les élèves élémentaires.

# 12. VIE COLLECTIVE ET RÈGLES DE COMPORTEMENT

La vie collective repose sur le respect, la bienveillance et le vivre ensemble.

Les enfants doivent :

- respecter les autres enfants et les adultes ;
- respecter le matériel et les locaux ;
- suivre les consignes des animateurs ;
- adopter un comportement adapté à la vie en collectivité.

## Exemples de règles de vie

- dire bonjour et merci ;
- écouter les consignes ;
- ne pas se battre ;
- ranger après utilisation ;
- participer aux activités sur la base du volontariat ;
- utiliser un langage respectueux.

## Sont interdits

- les violences physiques ou verbales ;
- les comportements dangereux ;
- les moqueries ou le harcèlement ;
- les gestes ou paroles inadaptés.

## 13. DISCIPLINE ET ACCOMPAGNEMENT

L'équipe pédagogique privilégie une approche éducative et bienveillante.

En cas de difficulté :

1. échange avec l'enfant ;
2. dialogue avec la famille ;
3. mise en place d'un accompagnement adapté.

En cas de comportement grave ou répété, une exclusion temporaire ou définitive pourra être décidée.

## 14. SANTÉ, HYGIÈNE ET BIEN-ÊTRE

Les familles doivent impérativement signaler :

- les allergies ;
- les traitements médicaux ;
- les besoins spécifiques.

Les médicaments ne peuvent être administrés qu'avec :

- une ordonnance médicale ;
- une autorisation parentale.

Un enfant malade pourra être isolé puis récupéré par sa famille.

## 15. SÉCURITÉ

La sécurité physique, morale et affective des enfants constitue une priorité absolue.

Les enfants doivent :

- rester avec leur groupe ;
- respecter les consignes ;
- adopter un comportement prudent.

### Sorties et séjours

Lors des sorties et séjours, les enfants doivent :

- rester avec le groupe ;
- respecter les consignes de sécurité ;
- utiliser correctement le matériel.

Tout comportement mettant en danger un enfant ou le groupe est interdit.

## Objets personnels

Les objets de valeur et les jouets personnels sont interdits.

Les téléphones portables et ballons durs sont interdits sauf exception pendant les séjours.

### Vélos et trottinettes

- doivent être attachés à l'extérieur ;
- ne peuvent être utilisés que dans les zones autorisées.

L'APEB décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

## 16. LAÏCITÉ

L'APEB est un accueil laïque garantissant :

- la neutralité ;
- le respect des croyances ;
- l'égalité entre les enfants.

Aucun prosélytisme ou comportement perturbant le fonctionnement de la structure ne sera autorisé.

## 17. RESPONSABILITÉ ET ASSURANCE

L'APEB est assurée en responsabilité civile.

Les familles doivent obligatoirement souscrire une assurance individuelle pour leur enfant.

Les responsables légaux s'engagent à :

- respecter le règlement intérieur ;
- adopter une attitude respectueuse ;
- transmettre des informations exactes et à jour.

## 18. SÉJOURS ORGANISÉS PAR L'ACM

Les inscriptions aux séjours se réalisent via le Portail Familles.

Pendant les séjours :

- les enfants doivent respecter les règles de vie collective ;
- les consignes de sécurité doivent être respectées ;
- les traitements médicaux ne sont administrés qu'avec ordonnance et autorisation parentale.

# Annulations des séjours

Les annulations sont possibles uniquement :

- 15 jours avant le départ ;
- avec justificatif.

Dans le cas contraire, la prestation sera facturée.

## 19. CONTACTS UTILES

### Adresse

APEB – ACM 1001 Pattes  
68 rue Mondenard  
33000 Bordeaux

APEB – Siège Social  
13 avenue Lagraula  
33450 Saint-Sulpice-et-Cameyrac

### Site internet

[www.apeb33.com](http://www.apeb33.com)

### Portail Familles

[www.apeb33.portail-defi.net](http://www.apeb33.portail-defi.net)

### Contact administratif

06.37.30.32.19

[apeb33.secretariat@gmail.com](mailto:apeb33.secretariat@gmail.com)

### Horaires du bureau

- Lundi : 09:00 – 18:00 (téléphone et mail)
- Mardi : 09:00 – 18:00 (téléphone et mail)
- Mercredi : 09:00 – 18:30 (téléphone et mail)
- Jeudi : 09:00 – 18:00 (téléphone et mail)
- Vendredi : 09:00 – 18:00 (uniquement par mail)

## 20. POUR BIEN COMMENCER L'ANNÉE

Avant toute inscription, pensez à :

- ✓ Mettre à jour votre dossier famille
- ✓ Déposer tous les documents demandés
- ✓ Signer et remettre le règlement intérieur
- ✓ Vérifier les dates d'ouverture et de fermeture
- ✓ Réserver les activités dans les délais
- ✓ Informer l'équipe de toute situation particulière concernant votre enfant

## 21. MOT DE FIN

L'ensemble de l'équipe de l'APEB remercie les familles pour leur confiance.

Nous avons à cœur d'offrir aux enfants un accueil chaleureux, sécurisant et enrichissant, dans un environnement favorisant l'épanouissement, le plaisir de grandir ensemble et le respect de chacun.

Nous vous souhaitons une très belle année au sein de l'ACM les 1001 Pattes de l'APEB.